

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE



**22^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES
MINISTRES
DE L'UNION ECONOMIQUE D'AFRIQUE CENTRALE
(UEAC)**

.....

Brazzaville, 19 Décembre 2011

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil des Ministres de l'UEAC a tenu sa vingt-deuxième session ordinaire à Brazzaville, République du Congo, dans les locaux du Palais des Congrès, ce 19 décembre 2011 sous la Présidence de Monsieur **Pierre MOUSSA**, Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration.

Monsieur **Antoine NTSIMI**, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les Affaires inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

Dans l'ensemble, les travaux de la 22^{ème} session du Conseil étaient principalement consacrés à l'examen des projets de budget des Organes Supérieurs de la Communauté, de la Commission de la CEMAC, des Organes et Institutions spécialisés de la Communauté.

Toutefois, lesdits travaux ont intégré les questions portant sur le rapprochement des deux bourses opérant en zone CEMAC, la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER) pour la période 2011 – 2015; en outre les Directives de gestion des finances publiques dans la CEMAC, ainsi que celles relatives à la Convergence macroéconomique, à la crise financière internationale, aux transports au fonctionnement de la Conférence des Recteurs des Universités et des responsables des Organismes de recherche d'Afrique centrale et des questions se rapportant à la période du tournoi de la coupe de football CEMAC.

Ont effectivement pris part aux travaux, les Ministres suivants ou leurs représentants dûment accrédités :

Pour le Cameroun :

- Monsieur Emmanuel **NGANOU DJOUMESSI**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **KOMIDOR NJIMOLUH** Hamidou, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Cameroun en République du Congo.

Pour la Centrafrique :

- Colonel **Sylvain NDOUTINGAI**, Ministre d'Etat aux Finances et au Budget;
- Madame Dorothee Aimée **MALENZAPA**, Ministre de la Coopération Internationale, de l'Intégration Régionale et de la Francophonie.

Pour le Congo :

- Madame Yvonne Adelaïde **MOUGANY**, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat ;
- Monsieur Josué Rodrigue **NGOUONIMBA**, Ministre Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Intégration.

Pour le Gabon :

- Monsieur Paul **BUNDUKU-LATHA**, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères, à la Coopération Internationale et à la Francophonie.

Pour la Guinée Equatoriale :

- Monsieur Baltasar **ENGONGA EDJO'O**, Ministre à la Présidence chargé de l'Intégration;

- Monsieur Martin Crisanto **EBE MBA**, Ministre des finances et du Budget.

Pour le Tchad :

- Madame **KALZEUBE NELDIKINGAR** Madjimta, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Tchad auprès de la République du Congo.

Etaient également présents, le Vice-Président de la Commission, les Commissaires, le Président de la Cour de Justice de la Communauté, le Président du Parlement Communautaire, le Gouverneur de la BEAC, le Secrétaire Général de la COBAC ainsi que les responsables des Institutions Spécialisées de la Communauté.

Après avoir adopté son ordre du jour, le Conseil des Ministres a suivi la présentation du rapport provisoire sur la stratégie de **rapprochement des deux marchés financiers** opérant respectueusement à Douala et à Libreville. Le Conseil a félicité la BAD pour la précieuse assistance apportée à la Communauté. Il a pris acte du rapport et a recommandé de soumettre les conclusions à l'examen des structures compétences de la Communauté.

Le Conseil a ensuite pris connaissance du compte –rendu des travaux du Comité Inter-Etats tenu à Brazzaville du 07 au 16 décembre 2011. Il a adopté l'ensemble des points débattus au niveau du Comité Inter-Etats, objet de consensus. Ainsi, il a adopté le rapport d'activités de 2011 et le programme d'actions 2012 de la Commission. Il a pris acte des recommandations relatives à la forme de présentation de ces documents.

Par ailleurs, afin d'accélérer la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes en zone CEMAC et d'assurer la protection des frontières des Etats membres de la CEMAC, le Conseil a donné mandat à la Commission de la CEMAC de négocier et de signer avec l'Organisation Internationale de Police Criminelle – OIPC-INTERPOL l'accord d'extension du système I-24/7.

Passant à l'examen du **budget de la Communauté** pour l'exercice 2012, le Conseil a pris acte des conclusions des travaux du Comité Inter-Etats sur le dossier. Après débats, il a adopté ledit budget avec amendements. Aussi, tout en rappelant le principe de solidarité qui gouverne le fonctionnement de la Communauté, le Conseil des Ministres a-t-il instruit la Commission de la CEMAC de proposer un mécanisme incitatif permettant aux Etats de s'acquitter de leurs engagements financiers.

Cependant, ce budget doit prendre en compte le bouclage du financement du siège de l'ISTA et l'impact de l'indemnité de départ des responsables des institutions, organes et institutions spécialisées. S'agissant spécifiquement du budget de la CICOS, mandat a été donné à la Commission d'entreprendre des démarches auprès des autorités de la République Démocratique du Congo.

Pour ce qui concerne le dossier sur la Compagnie communautaire de transport aérien (Air CEMAC), le Conseil, tout en appréciant l'état d'avancement de ce projet intégrateur, déplore le retard dans la mise en œuvre de la feuille de route. Aussi, exhorte-t-il les organes statutaires de la compagnie à diligenter la tenue d'une Assemblée Générale

Extraordinaire afin de trouver la solution idoine à proposer à la Conférence des Chefs d'Etat.

S'agissant du dossier sur l'**Agence Régionale de Sécurité Aérienne**, le Conseil, en vertu de l'importance de cette agence pour le renforcement des capacités des administrations de l'Aviation Civile, a instruit la Commission de la CEMAC de convoquer une réunion ad hoc des Ministres en charge de l'Aviation Civile des Etats membres afin de se prononcer sur l'ensemble des questions relatives à la mise en place effective de l'Agence en tenant compte des dispositions communautaires régissant la création des Institutions spécialisées et des Agences d'exécution.

Au sujet de la mise en œuvre du **programme régional de facilitation des transports et du transit en zone CEMAC**, le Conseil s'est félicité de l'accord intervenu entre la RCA et le Cameroun pour faciliter la construction du poste de contrôle au niveau de leur frontière commune. Il a cependant déploré la perte de financement de l'Union Européenne destiné à la construction du poste de contrôle situé à Garoua-Boulai-Beloko/Cantonier à la frontière entre le Cameroun et la Centrafrique. Il a instruit la Commission de la CEMAC de rechercher de nouveaux financements pour la réalisation de cet important projet intégrateur et recommande par ailleurs, que les deux pays concernés s'accordent pour diligenter l'exécution des tâches qui leur sont respectivement dévolues dans le cadre dudit projet.

S'agissant du plan opérationnel du PER pour les cinq prochaines années 2011 - 2015, le Conseil s'est félicité de la qualité du travail

effectué par la Commission de la CEMAC pour l'amélioration de ce Plan et l'a adopté.

Prenant connaissance du dossier sur la mise en œuvre des **directives des finances publiques** dans la zone CEMAC, le rapport d'**exécution de la surveillance multilatérale** pour l'année 2010 avec les perspectives pour 2011 et **les grandes orientations des politiques économiques** pour 2012, le Conseil a apprécié la qualité des documents présentés et les a adoptés.

Concernant le **projet de politique de développement de l'enseignement supérieur technologique et professionnel en zone CEMAC initié par la Conférence des Recteurs** des Universités et des Responsables des Organes de Recherche d'Afrique Centrale (CRUROR/AC) et le dossier relatif à l'organisation des éditions de la Coupe de football CEMAC à période fixe de l'année, sans lien avec l'organisation des assises annuelles de la Communauté, le Conseil a adopté les actes modificatifs concernant ces deux projets.

En ce qui concerne le dossier relatif au restant des actions du **Programme des Réformes institutionnelles de la CEMAC**, le Conseil des Ministres, a adopté les projets de textes soumis à son examen. Il a, par ailleurs, instruit la Commission de la CEMAC de prendre les dispositions nécessaires pour :

- élaborer un programme de réalisation des audits des Institutions, Organes et Institutions spécialisées de la Communauté, à mettre en œuvre à partir de l'année 2012 ;

- poursuivre les recrutements en 2012 dans le respect du principe de la répartition équilibrée des postes entre les Etats membres afin de parachever le chantier « Renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC » ;

Le Conseil des Ministres a, en outre, réaffirmé le principe de la rotation tel qu'adopté par la Conférence des Chefs d'Etat.

Au titre des **mesures individuelles**, le Conseil a décidé de nommer :

- Monsieur MALA N'DAHA DJONE, au poste de Responsable de la Cellule de passation des marchés publics à la Commission de la CEMAC pour un mandat de deux ans renouvelable une fois ;
- Monsieur YAPARA DJONBE, au poste de Directeur Administratif et Financier du PRASAC.

S'agissant des comptes rendus, le Conseil a pris acte de l'ensemble des dossiers traités au niveau des **Différents Conseils d'Administration des Institutions Spécialisées de la Communauté**.

Il a par la suite, après examen des **comptes rendus des différentes sous-commissions techniques mises en place dans le cadre des travaux du Comité Inter-Etats**, adopté les actes suivants :

- Règlement relatif à la Déclaration Statistique et Fiscale (DSF) CEMAC Régime Normal, Harmonisée avec le droit Comptable OHADA ;
- Règlement portant modification des articles 9, 35 et 42 du Règlement N° 13/09-UEAC-051-CM-20 portant révision du Statut de la Profession de Conseil Fiscal :

- Règlement portant modification des articles 8 et 25 du Règlement N° 11/01-UEAC-027-CM-07 du 05 décembre 2001 portant révision du Statut des Professionnels Libéraux de la Comptabilité ;
- Décision portant Règlement Intérieur de la CPHFC ;
- Décision portant révision de la Décision 1/93-UDEAC-573-CD-SE1 du 17 mai 1993 fixant les modalités relatives des prestations de la Commission de la CEMAC ;
- Décision Instituant une Commission Mixte de Contrôle des conditions d'exercice de la profession de Conseil Fiscal ;
- Décision portant radiation de Monsieur Jean KABIWALEU du Tableau des Conseils Fiscaux agréés CEMAC ;
- Décision portant prorogation du délai de reversement des comptables agréés dans la catégorie des experts comptables ;
- Directive portant révision de la Directive N° 1/99-CEMAC-028-CM-03 relative à la TVA et au droit d'accises ;

Le Conseil a par ailleurs octroyé l'Agrément :

- en qualité de Commissionnaire en Douane, à 41 sociétés de la zone CEMAC ;
- en qualité d'Expert en Douane à un ressortissant de la sous région ;
- en qualité d'Experts Comptables et des Conseils Fiscaux à 32 ressortissants de la sous région;
- en qualité de Société de Conseil Fiscal à 3 sociétés de la zone CEMAC ;
- en qualité d'Auxiliaires de Transporteur Maritime à 15 sociétés de la sous région ;

- en qualité de Transporteur Routier Inter-Etats de marchandises diverses à 42 sociétés de la sous région.

Au sujet de la demande d'interprétation par lui sollicité lors de la 21^{ème} session ordinaire auprès de la Cour de Justice de la Communauté relative à la requête du **personnel de l'OCEAC admis à la retraite**, le Conseil des Ministres a pris acte de l'avis de ladite Cour, rendu le 23 novembre 2011 sous le n° 002/2011 et a félicité la Commission de la CEMAC de la diligence observée en la matière.

Au terme de sa session, le Conseil des Ministres de l'UEAC, a exprimé ses sincères remerciements à **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat et Président en Exercice de la Communauté, au Gouvernement ainsi qu'au peuple Congolais, pour l'accueil chaleureux et fraternel, ainsi que pour l'hospitalité généreuse qui lui ont été réservés tout au long de son séjour à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 19 décembre 2011

Pour le Conseil des Ministres,
Le Président en Exercice




Pierre MOUSSA